



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« PROMENADE CHAMPLAIN-LA ZIP EN FAVEUR DU RAPPORT DU BAPE »

POUR UNE RÉELLE INTERFACE ENTRE LES CITOYENS ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT



Québec, le 20 novembre 2013- La ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches organisme de conservation, réhabilitation et mise en valeur du fleuve Saint-Laurent actif dans le milieu depuis 1991, accueille favorablement le rapport du BAPE déposé suite aux consultations publiques organisées en juin dernier pour la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain.

Les avis du BAPE vont tout à fait dans le même sens que nos recommandations émises dans notre mémoire déposé en juin dernier. Nous sommes en accord pour que le concept déposé par la Commission de la Capitale Nationale (CCNQ) soit revu et ce, afin que le projet favorise davantage une interface entre le fleuve et les citoyens.

Pour atteindre l'objectif fixé de « redonner le fleuve aux québécois », la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain a l'opportunité de mettre en valeur les usages reliés au fleuve tel que les citoyens se sont exprimés lors de nos consultations publiques organisées et lors des consultations du BAPE. Le site doit être valorisé tout en gardant l'aspect naturel et dans le respect des milieux naturels : pêche, baignade, activités nautiques, kayak, observation et interprétation de la nature, voilà des activités qui doivent être au cœur de la phase III de la promenade Champlain. Il faut apprendre des erreurs du passé pour ne pas davantage bétonner le fleuve et l'enrocher, voilà un des commentaires que nous avons émis en regard du miroir et du bassin d'eau prévus au bord du fleuve. L'exemple cité est la rivière Saint-Charles qui a connu un bétonnage dans les années 70 et où l'on a investi des millions de dollars 30 ans plus tard pour la renaturaliser, la libérer de ces murs de béton et la rendre plus accessible.

La Ville de Québec entend remédier aux surverses à l'anse au Foulon par la construction de bassins de rétention qui sont prévus dans moins d'un an, ce qui va grandement améliorer la qualité des eaux de baignade. Nous sommes d'accord pour saisir l'opportunité du retour de la baignade dans le secteur au lieu de l'interdiction de cet usage proposée par la CCNQ dans son concept.

Enfin, nous croyons que les meilleurs projets sont ceux qui répondent aux besoins du milieu. Nous espérons qu'un comité multisectoriel impliquant les intervenants du milieu soit mis en place afin de faire le suivi du rapport du BAPE et ce, dès le début du processus.

Nous tenons à féliciter le Gouvernement du Québec pour les consultations menées pour cet important projet. Nous espérons qu'il va recevoir favorablement le rapport du BAPE afin que la phase 3 réponde davantage aux aspirations des citoyens et afin de redonner le « fleuve aux québécois ».

Pour accéder au mémoire de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches : page d'accueil de www.zipquebec.com; Le rapport du BAPE est sur le site WEB du BAPE au : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape299.pdf>

Les recommandations du mémoire de la ZIP sont jointes à cette présente et qui ont été en majorité favorablement accueillies par le BAPE.

Phase 3 Promenade Samuel-De Champlain ITEM	Phase 3 Promenade Samuel-De Champlain Recommandations
Concept global	1. Que le projet soit revu afin de faire du site de l'anse Saint-Michel un accès public pour une véritable interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent
Plage de l'Anse au Foulon	2. Que le concept soit revu afin de mettre l'accent sur l'accès direct à l'eau du fleuve et non de se baigner ou de déambuler sur à un plan d'eau artificiel créé en bordure du fleuve.
La phase 3 : des usages reliés à l'eau à récupérer	3. Que la CCNQ revoie son concept en misant davantage sur les usages reliés à l'eau : Baignade, pêche, observation de la faune et de la flore, canot et kayak...
L'aménagement proposé à l'Anse Saint-Michel : Revoir les principes de base	4. Que la CCNQ respecte les principes qui sont supposés régir le projet et qui sont de : -permettre une meilleure accessibilité visuelle et physique au fleuve; -garantir l'intégration avec l'environnement immédiat et la continuité avec la phase 1; -favoriser un contact sensoriel et physique

Phase 3 Promenade Samuel-De Champlain ITEM	Phase 3 Promenade Samuel-De Champlain Recommandations
	du fleuve.
Maintien de l'intégrité écologique à l'Anse Saint-Michel	5. Que la CCNQ maintienne l'intégrité écologique du site
	6. Que la CCNQ favorise, dans son projet, l'intégration avec l'environnement immédiat, afin de permettre une continuité complète et éviter une barrière physique, entre la matérialité du haut marais et le reste du site.
Recommandation du BAPE phase 1	7. Que la phase 3 tienne compte des recommandations du BAPE de la phase 1 en regard des usages reliées à l'eau
Des accès avec des aménagements simples et peu coûteux	8. Que la CCNQ revoie son concept en favorisant des aménagements simples et peu coûteux, respectant l'aspect naturel du site, sans prévoir le bassin et le miroir d'eau
Analyse prospective sur les usages	9. Que le projet tienne compte d'analyses prospectives sur les usages
Baignade	10. Que le projet de la phase 3 tienne compte dans le concept que l'usage de la baignade est une réalité à prendre en considération
Baignade-sécurité	11. Que la phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain tienne compte dès à présent, de la sécurité afin de prévenir des incidents et accidents en cas de baignade
Pêche sportive	12. Que le quai Frontenac soit aménagé afin de permettre la pêche sportive sécuritaire
	13. Que des rampes de mise à l'eau gratuites soient intégrées au concept
	14. Que de l'information et l'interprétation sur la pêche et les poissons soient intégrés au concept
	15. Que l'étude d'impact revalide les données sur la fréquentation du secteur par les populations de poissons.

Phase 3 Promenade Samuel-De Champlain ITEM	Phase 3 Promenade Samuel-De Champlain Recommandations
	16. Que le concept tienne compte de l'augmentation de l'achalandage par les pêcheurs et qu'il le favorise
Nautisme	17. Que l'anse Saint-Michel devienne un lieu stratégique pour le nautisme d'initiation ou la formation pour kayakistes
Concept général de l'Anse Saint-Michel	18. Que la promenade Samuel-De Champlain soit conçue en fonction de deux pôles naturels et axés sur les usages : l'actuelle plage Jacques-Cartier à une extrémité et l'anse Saint-Michel à l'autre.
Prévention générale tenant compte des marées et courants	19. Qu'une signalisation, comportant des mises en garde, mais ne se limitant pas à celles-ci, devrait être développée et mise en place.
Des vues sur le fleuve à préserver	20. Que les essences de plantes indigènes soient choisies dans un souci de préserver les vues
La Promenade Samuel-De Champlain : la navette fluviale pour piétons et cyclistes toujours manquante	21. Que le promoteur puisse favoriser la mise en place d'une navette fluviale pour piétons et cyclistes quai des Cageux/Lévis afin de finaliser la promenade Samuel-De Champlain.
Comité des usagers	22. Qu'un comité soit mis sur pied afin d'étudier les recommandations du BAPE et de suivre l'évolution du projet.
	23. Qu'une exposition publique soit effectuée afin de montrer à la population le concept final retenu qui sera réalisé.

-30-

Pour information :
Hamida Hassen-Bey, directrice générale
ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches
Édifice La Fabrique
295, boulevard Charest est, bureau 099
Québec, G1K 3G8
418-522-8080



www.zipquebec.com